

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le huit octobre à dix-neuf heure trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de madame Martine Tartarin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 octobre 2014

**Présents** : MM. Adam, Bezert, Micat, Taupin, Verna, Mmes Beauvais, Joubert, Michener, Prieur, Tartarin.

**Absents excusés** : Mmes Galisson, Langlade, de Saint-Seine, MM. Roulet, Vandenhecke

**Secrétaire de séance** : Mme Beauvais

Approbation des comptes-rendus du 23 septembre 2014 et du 8 octobre 2014 (avec juste une petite rectification à apporter sur le stationnement du car)

Madame le maire demande d'annuler l'ordre du jour n° 2 : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

### **RAPPORT FINAL DE LA CLETC DU 1<sup>er</sup> octobre 2014**

**Considérant** que la communauté de communes du grand Ligeillois a opté pour le régime de la Fiscalité professionnelle unique (FPU) au 1<sup>er</sup> janvier 2013,

**Considérant** que des nouveaux transferts de compétences ont eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : micro-crèches de Sepmes et Manthelan, accueils de loisirs sans hébergement et « action Ados »,

**Considérant** que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) a évalué le coût net des charges transférées,

**Vu** le rapport final de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2014, qui retient un coût global de 182 350 €, et propose une répartition de ce coût entre les 17 communes, selon des critères pondérés : proximité des équipements, population et potentiel financier pondéré,

**Considérant** que ce rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des 17 communes membres de la communauté, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale,

**Délibère** et

- **Approuve** le rapport final de la CLETC du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant sur les charges transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- **Précise** que ce rapport sera joint à la présente délibération.

## MODIFICATION STATUTS SYNDICAT SCOLAIRE

Vu la délibération du SIS de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin en date du 25 juin 2014 portant modification des statuts par la **suppression de la compétence « organisation du transport scolaire desservant les écoles du regroupement »**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, transmise en sous-préfecture le 02/07/2014,

Considérant que les communes membres du syndicat doivent délibérer sur la modification proposée,

Considérant que la compétence «organisation transport scolaire desservant les écoles du regroupement » pourrait être exercée par le syndicat intercommunal de transport scolaire du Ligeillois (SITS du Ligeillois)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ♦ **APPROUVE** les nouveaux statuts ainsi modifiés par le syndicat dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération.

## AMORTISSEMENT FRAIS ETUDE INSTALLATION CHAUFFAGE SALLE DES FETES (2013) – BUDGET DE LA COMMUNE

Le maire explique au conseil municipal qu'il convient de prévoir au budget 2014 un amortissement de 3 480,36 € correspondant à des frais d'études concernant l'étude installation chauffage salle des fêtes

Le maire propose d'amortir ces travaux sur le budget 2014 de la commune comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Compte	Montant de l'amortissement
Dépense de fonctionnement - Chapitre 042	6811	3 480,36 (5 ans)
Recette d'investissement- Chapitre 040	28031	3 480,36
Recettes de fonctionnement – Chapitre	777	3 480,36
Dépense d'investissement – Chapitre	139	3 480,36

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Accepte le tableau d'amortissement présenté ci-dessus,

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL

Le maire explique qu'il convient d'effectuer des virements de crédit afin d'équilibrer les comptes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** les virements de crédits suivants :

## FONCTIONNEMENT

<b>Section</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	- 2 000
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	60624	Produits de traitement	+ 2 000
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	- 700
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	60633	Fournitures de voirie	+ 700
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	60632	Fournitures de petit équipement	- 1 200
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6068	Autres matières et fournitures	+ 1 200
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6228	Divers	- 200
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6231	Annonces et insertions	+ 200
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6188	Autres frais divers	- 1 500
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6232	Fêtes et cérémonies	+ 1 500
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	61558	Autres biens mobiliers	- 500
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	6232	Fêtes et cérémonies	+ 500
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	61523	Voies et réseaux	- 1 000
Fonctionnement Dépense	011 Charge à caractère général	62878	Autres organismes	+ 1 000
Fonctionnement Dépense	012 Charge de personnel	6541	Créances admises en non-valeur	- 345
Fonctionnement Dépense	65 Autres charges de gestion courante	6574	Subvention de fonctionnement	+ 345

## INVESTISSEMENT

Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	2128/143	Autres agencements	- 3 500
Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	2152/144	Installation de voirie	- 1 000

Investissement Dépense	20 Immobilisations incorporelles	2051/146	Droit de concession	+ 4 500
Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	21318/138	Autres bâtiments	- 5 000
Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	2158/140	Autres agencements	+ 5 000
Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	21312/138	Autres bâtiments	- 2 800
Investissement Dépense	21 Immobilisations corporelles	2188/120	Autres immobilisations	+ 2 800

### **REGIME INDEMNITAIRE**

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.),

Vu la délibération de la commune en date du 14 décembre 2004 instituant le principe du régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux de la commune, la délibération du 14 septembre 2010 étendant ce régime indemnitaire au profit du cadre d'emploi administratif Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale de définir librement le montant individuel dans la limite du montant maximum octroyable à chacun,

Considérant que Madame Nathalie GOUBARD, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, en contractuel, peut bénéficier de ces dispositions, fait le travail attendu.

Madame le Maire propose une IAT d'un montant de 262.09 € pour le mois de novembre et décembre 2014 (soit un total de 524.18€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **Accepte** l'IAT présentée ci-dessus,

### **FORFAIT NETTOYAGE EXCEPTIONNEL – SALLE DES FETES**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer à 80 € le forfait nettoyage du sol de la salle des fêtes pour l'Assemblée Générale du Crédit Agricole du 10 mars 2015.

*La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu :*

*Le 18 novembre 2014 à 20h30*

*Le 16 décembre 2014 à 20h30*

## **Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal**

28.10.2014

	<b>Délibérations</b>
<b>2014-68</b>	Rapport final de la CLECT du 1 <sup>er</sup> octobre 2014
<b>2014-69</b>	Modification des statuts Syndicat scolaire
<b>2014-70</b>	Amortissement frais étude installation chauffage salle des fêtes
<b>2014-71</b>	Décisions modificatives N°2
<b>2014-72</b>	Régime Indemnitare Mme GOUBARD
<b>2014-73</b>	Forfait nettoyage exceptionnel salle des fêtes

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2014

<b>Conseillers municipaux</b>	<b>signatures</b>
Adam Jean-Pascal	
Beauvais Céline	
Bezert Jean-Marc	
Galisson Anne-Sophie	
Joubert Sylvie	
Langlade Carine	
Micat Jean-Claude	
Michener Brigitte	
Prieur Arlette	
Roulet Lionel	
Saint-Seine (de) Chantal	Absente
Tartarin Martine	
Taupin Michel	
Vandenhecke Christophe	
Verna Patrick	